



TOURNONS LA PAGE



GUINÉE : DISPARITIONS FORCÉES EN 2024

INTENSIFICATION ET IMPUNITÉ

GUINÉE: DISPARITIONS FORCÉES EN 2024

INTENSIFICATION ET IMPUNITÉ

Contexte

Depuis l'arrivée de la junte militaire au pouvoir en Guinée le 5 septembre 2021, avec à sa tête Mamadi DOUMBOUYA, la situation politique et sociale du pays est marquée par une impasse préoccupante. La société civile et les partis politiques les plus représentatifs ont été systématiquement écartés de tout cadre de dialogue sincère et inclusif. Un cadre de concertation mis en place par le gouvernement a été rejeté par les Forces Vives de Guinée (FVG), qui considèrent ce processus comme biaisé et non représentatif. Par ailleurs, un accord entre le gouvernement militaire et la CEDEAO, fixant la fin de la transition en décembre 2024, a été conclu de manière unilatérale, sans consultation des principales parties prenantes.

Malgré ces engagements officiels, les militaires continuent d'exercer le pouvoir de manière autoritaire, retardant le rétablissement d'un ordre constitutionnel démocratique. En réaction, les Forces Vives de Guinée, regroupement d'ONG, de syndicats et de partis politiques, ont organisé

de nombreuses manifestations pacifiques, exigeant le respect des droits humains et un retour rapide à un gouvernement civil.

Ces mobilisations ont été brutalement réprimées par les forces de défense et de sécurité, entraînant la mort de 63 civils. À ce jour, aucune enquête sérieuse n'a été menée pour établir les responsabilités.

Plusieurs organisations non gouvernementales, telles que Tournons La Page (TLP), Amnesty International, Human Rights Watch, et ACAT France ont dénoncé cette répression sanglante. Cependant, la situation reste alarmante, comme en témoignent les disparitions forcées de deux membres de TLP: Oumar SYLLA, dit "Foniké Menguè", Coordinateur du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) et Mamadou Billo BAH, Responsable de la mobilisation du FNDC et Coordinateur de TLP-Guinée, depuis le 9 juillet 2024.

Disparitions forcées de deux membres renommés de la société civile guinéenne

Dans la nuit du 9 au 10 juillet 2024, Oumar SYLLA et Mamadou Billo BAH ont été enlevés au domicile de Oumar SYLLA, sans mandat d'arrêt, par un groupe de militaires lourdement armés et encagoulés, dont certains en tenue civile. Ils auraient été conduits à la Direction centrale des investigations judiciaires de la gendarmerie puis à un camp militaire de l'île de Kassa. À cette période, les deux militants avaient commencé une campagne de sensibilisation quant à l'échéance de la transition, prévue en décembre 2024, et appelaient à la mobilisa -

tion pacifique contre les violations de la liberté de la presse et la cherté de la vie. Ces disparitions forcées, dénoncées par la Coordination nationale du FNDC, a provoqué une onde de choc parmi les acteurs politiques et les organisations de la société civile.

Un témoin direct, Mohamed CISSÉ, également capturé avec les deux militants, mais libéré par la suite, a témoigné sur les réseaux sociaux des traitements inhumains qu'il a subis aux côtés de Oumar SYLLA et Mamadou Billo BAH^[1].



Ce témoignage, couplé à l'absence d'enquête sérieuse et à la réticence des autorités à coopérer, alimente un climat d'angoisse et de colère, tant parmi les proches des disparus que dans l'ensemble des organisations de défense des droits humains.

La disparition forcée est reconnue comme un crime contre l'humanité en vertu de l'article 7 du Statut de Rome. En Guinée, elle est également incriminée par l'article 225 du Code pénal de 2016. Pourtant, malgré des témoignages accablants pointant la responsabilité des forces de sécurité, le Procureur général affirme qu'aucune interpellation ou arrestation n'a eu lieu[2], quelques jours après le porte-parole du gouvernement insiste sur le fait que « *les adultes ont le droit de disparaître volontairement* »[3]. En septembre 2024, le ministre Secrétaire Général à la Présidence a minimisé la gravité des disparitions, déclarant: « *Des disparitions et assassinats, il y en a dans tous les pays du monde. (...) je doute que notre pays soit le moins bien classé en matière de sécurité* »[4].

Une communication de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation

des défenseurs des droits humains et du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a été transmise au gouvernement guinéen en septembre 2024. Malgré un délai de 60 jours pour répondre, le gouvernement est resté silencieux, accentuant les critiques internationales.

En décembre 2024, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme a déclaré que la Guinée est confrontée à une « *nouvelle forme de criminalité* », suggérant que des disparitions forcées, comme celles d'Oumar Sylla et de Mamadou Billo Bah, ne relèveraient pas de la responsabilité de l'armée[5]. Les multiples déclarations des autorités tentant de disculper l'armée guinéenne dans les disparitions de voix dissidentes s'accompagnent d'une absence totale d'une quelconque avancée dans l'enquête sur ces disparitions.

Les disparitions forcées de Oumar SYLLA et Mamadou Billo BAH qui, les années précédentes, avaient été écroués puis relâchés, démontrent une intensification de la répression des voix critiques de la junte militaire.

Des violations systémiques et croissantes à l'encontre des voix dissidentes

En juin 2024, Sadiba KOULIBALY, ancien chef d'état-major de l'armée guinéenne et ex-numéro deux de la junte au pouvoir, est décédé en détention. Selon la justice militaire, sa mort serait liée à un « *psychotraumatisme important et à un stress prolongé* ». Ce décès soulève de graves interrogations sur les conditions de détention des personnalités politiques sous le régime militaire.[6]

En octobre 2024, Saadou NIMAGA, ancien secrétaire général d'un ministère sous la présidence d'Alpha CONDE, a été enlevé par quatre individus en civil à la sortie d'un hôtel dans le centre de Conakry. Selon ses proches, qui craignent pour leur sécurité, aucune information n'a été transmise depuis cet incident. [7]



TOURNONS LA PAGE
EN AFRIQUE COMME AILLEURS.
PAS DE DÉMOCRATIE SANS ALTERNANCE

NOTE DE PLAIDOYER - JANVIER 2025

03

[2] "Journée internationale des disparus : en Guinée, où sont Foniké Mengué et Billo Bah", RFI. 31/08/2024. < <https://www.rfi.fr/afrique/20240831-journ%C3%A9e-internationale-disparus-guin%C3%A9e-pour-une-enqu%C3%AAt-sur-l-enl%C3%A8vement-de-fonik%C3%A9-mengu%C3%A8-et-billo-bah> >

[3] "Enlèvement de Foniké Mengué et Billo Bah : « Les adultes ont aussi le droit de disparaître volontairement », banalise Ousmane Gaoual Diallo", Guinée matin. 25/07/2024. < <https://guineematin.com/2024/07/25/enlevement-de-fonike-mengue-et-billo-bah-les-adultes-ont-aussi-le-droit-de-disparaitre-volontairement-banalise-ousmane-gaoual-diallo/> >

[4] "Général Amara Camara : "Des assassinats et des disparitions, il y en a dans tous les pays", Guinée 360. 07/09/2024. < <https://www.guinee360.com/07/09/2024/general-amara-camara-des-assassinats-et-des-disparitions-il-y-en-a-dans-tous-les-pays/> >

[5] "Enlèvements de Foniké, Billo Bah et Cie : "Des malfrats se camouflent dans des tenues et on dit que ce sont des militaires", selon le ministre de la justice", Vision Guinée. 21/12/2024. < <https://www.visionguinee.info/enlevements-de-fonike-billo-bah-et-cie-des-malfrats-se-camoufflent-dans-des-tenues-et-on-dit-que-ce-sont-des-militaires-selon-le-ministre-de-la-justice/> >

[6] "Guinée : un général, ancien numéro deux de la junte, meurt en détention", Le Monde. 26/06/2024. < https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/06/26/guinee-un-general-ancien-numero-deux-de-la-junte-meurt-en-detention_6243892_3212.html >

[7] "En Guinée, nouvelle disparition mystérieuse sous la junte de Mamadi Doumbouya", Le Monde. 25/10/2024. < https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/10/25/en-guinee-nouvelle-disparition-mysterieuse-sous-la-junte-de-mamadi-doumbouya_6359537_3212.html >

Le 1^{er} décembre 2024, un rassemblement organisé en soutien à Mamadi DOUMBOUYA dans un stade de N'zérékoré a viré au drame. Le bilan officiel fait état de 56 morts, mais des organisations locales de défense des droits humains évoquent 135 victimes, tandis que le Conseil supérieur de la diaspora forestière avance un chiffre pouvant atteindre 300 morts [8] [9]. Face à ces accusations, le pouvoir militaire semble chercher à étouffer l'affaire.

Le 3 décembre 2024, Habib Marouane CAMARA, journaliste et éditorialiste reconnu, a été enlevé à Lambanyi, dans la banlieue de Conakry, par des agents de la gendarmerie, selon les témoignages de ses proches.[10]

Trois semaines après sa disparition, sa famille et ses avocats demeurent sans nouvelles, illustrant une fois de plus l'escalade des atteintes à la liberté de la presse en Guinée.

Le 26 décembre 2024, Aliou BAH, président du Mouvement Démocratique Libéral (MoDeL), a été empêché de quitter le territoire national par les autorités guinéennes. Le 7 janvier il est condamné à deux ans de prison pour "offense et diffamation" envers le chef de la junte[11]. Cet acte constitue une entrave flagrante à la liberté de circulation et reflète un climat de répression croissante.



Aliou BAH



[8] "Guinée. Les autorités doivent mener une enquête indépendante et impartiale sur les incidents dramatiques survenus au stade de Nzérékoré et le comportement des forces de l'ordre" Amnesty International. 12/12/2024. <<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/12/guinee-les-autorites-doivent-mener-une-enquete-independante-et-impartiale-sur-les-incident-dramatiques-survenus-au-stade-de-nzerekore-et-le-comportement-des-forces-de-lordre/> >

[9] "N'Zérékoré : Le Conseil Supérieur de la Diaspora Forestière évoque environ 300 morts", Espace FM Guinée. 03/12/2024. <<https://www.espacefmguinee.info/nzerekore-le-conseil-superieur-de-la-diaspora-forestiere-deploire-environ-300-morts/?amp> >

[10] "Guinée: l'épouse d'Habib Marouane Camara en appelle au chef de l'État suite à l'enlèvement du journaliste", RFI. 16/12/2024. <<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241216-guin%C3%A9e-l-%C3%A9pouse-d-habib-marouane-camara-en-appelle-au-chef-de-l-%C3%A9tat-suite-%C3%A0-l-enl%C3%A8vement-du-journaliste> >

[11] "En Guinée, un opposant condamné à deux ans de prison pour « offense et diffamation » envers le chef de la junte", Le Monde. 07/01/2025. <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/01/07/en-guinee-un-opposant-condamne-a-deux-ans-de-priso-pour-offense-et-diffamation-envers-le-chef-de-la-junte_6486760_3212.html >

RECOMMANDATIONS

1 AU GOUVERNEMENT GUINÉEN

Libération immédiate des détenus :

- Libérer sans condition Oumar SYLLA et Mamadou Billo BAH ;

Création d'une commission d'enquête indépendante :

- Instaurer une commission nationale incluant des représentants de la société civile et des organisations internationales pour enquêter sur les disparitions forcées ;

Réouverture des espaces civiques :

- Réactiver tous les médias indépendants fermés et lever les restrictions sur les manifestations pacifiques, en garantissant leur sécurité par une force neutre ;

Adoption d'un calendrier clair de transition :

- Publier une feuille de route détaillant les étapes vers des élections crédibles, transparentes et pacifiques en intégrant des échéances fixes validées par la CEDEAO et des observateurs neutres.

2 AUX PARTENAIRES BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX DE LA GUINÉE

Renforcement des pressions diplomatiques :

- Les partenaires bilatéraux doivent exiger des mesures immédiates pour mettre fin aux violations des droits humains, notamment via des rendez-vous réguliers avec les autorités.

Sanctions ciblées :

- Identifier les responsables des violations puis adopter des sanctions individuelles (restrictions de visas, gel des avoirs).

Soutien technique et financier :

- Fournir une assistance pour la mise en place de mécanismes de suivi des droits humains ;
- Appuyer la société civile locale dans ses efforts de documentation et de plaidoyer grâce à des financements dédiés.

3 À LA SOCIÉTÉ CIVILE GUINÉENNE

Coordination et mobilisation :

- Créer une plateforme unifiée regroupant les principales organisations pour synchroniser les actions et renforcer leur visibilité ;
- Poursuivre les initiatives citoyennes comme les "Jeudis rouges" pour sensibiliser la population et renforcer la pression interne.

Observation et veille citoyenne :

- Mettre en place un observatoire citoyen pour suivre l'exécution des engagements pris par les autorités ;
- Documenter et rendre publiques toutes les violations des droits humains pour maintenir la pression sur le gouvernement.

Plaidoyer international :

- Rédiger et soumettre régulièrement des rapports détaillés aux Nations Unies, à la CEDEAO et aux organisations de défense des droits humains.



TOURNONS LA PAGE